

LE PRIX COURANT

REVUE HEBDOMADAIRE

Du Commerce, de la Finance, de l'Industrie, de la Propriété Foncière et des Assurances

VOL. XV

MONTREAL, VENDREDI 8 FÉVRIER, 1895

No 23

Ça et là.

La ligne directe sur la France

Si la nouvelle donnée par la *Presse* samedi, est vraie, la Compagnie Transatlantique aurait offert au gouvernement canadien un service hebdomadaire entre le Canada et la France, avec des vapeurs de 5000 tonneaux, filant 15 nœuds à l'heure, moyennant une subvention de \$400,000. Nous regrettons cette offre qui ne peut pas être prise au sérieux. Le Canada n'a pas besoin d'une ligne hebdomadaire de passagers; c'est une ligne de fret qu'il demande et il ne peut en conscience donner \$400,000 pour un service dont il n'a pas besoin.

Ce que nous demandions à la Compagnie Transatlantique, c'était un service bi mensuel, vingt-quatre voyages par année, avec des navires de 3000 à 4000 tonneaux, filant de 10 à 12 nœuds, pour transporter principalement du fret entré les deux pays.

Nous comprenons que la Compagnie Transatlantique offre de mettre sur la ligne Le Havre-Montréal, les vapeurs qui font maintenant le service de la ligne Le Havre-New York. Nous ne pouvons y mettre le prix qu'elle demande.

Nous nous contenterions parfaitement des steamers qu'elle a mis sur les lignes de la Méditerranée, il y a une dizaine d'années, parmi lesquels le Labrador, le Pereire, le Canada et la France. Si elle pouvait utiliser entre Marseille et Alger, la Touraine, la Champagne et les autres steamers de la ligne actuelle et nous passer quelques-uns des autres, en se contentant d'une subvention de \$100,000, nous croyons que l'affaire aurait beaucoup de chances d'aboutir. Nous faisons des vœux pour que la compagnie étudie de nouveau la question sur ces données et qu'elle arrive à nous faire une proposition acceptable.

Le vinage des Vins MM. Arthur Toussaint & Cie, écrivant à la *Semaine Commerciale* une longue lettre pour expliquer que, malgré nos

Semaine du 1er Février

2247 abonnés réguliers 2247

Ce tirage est égal sinon supérieur à celui de n'importe quel autre journal de commerce français.

Nous avons à Québec au moins 200 abonnés de plus que n'importe quel autre journal de commerce français ou anglais.

dières, on ajoute de l'alcool, en Europe, aux vins légers destinés à voyager en mer. Nous avons dit précisément la même chose, pour prouver que, les vins de MM. Toussaint & Cie, n'étant pas destinés à voyager en mer, n'avaient pas besoin d'un degré d'alcool aussi fort et qu'on pouvait leur donner assez de force alcoolique pour la conservation et le transport par terre, au moyen du sucrage.

Nous savons, de science certaine, qu'on fait voyager par terre en France des vins titrant beaucoup moins de 12 degrés d'alcool, sans qu'ils se détériorent. Et s'il fallait absolument, comme le prétendent MM. Toussaint, que le vin titrât de 16 à 17 degrés pour supporter le voyage, il ne serait pas possible d'importer ici des vins sains pesant 15 degrés, soit 26 p.c. d'alcool de preuve, et ne payant que 25c de droit spécifique. C'est clair, n'est-ce pas ?

Nous affirmons qu'on peut importer des vins pesant 12 degrés seulement et que cette importation se fait couramment. Et si 12½ degrés ne suffisent pas pour que le vin de MM. Toussaint se conserve, ce doit être, probablement, parce que ce vin est mal fait.

Nous ne relevons pas les détails donnés d'après M. Arthur Toussaint sur la fabrication des vins en Europe. Il y en a quelques-uns qui démontrent que notre compatriote s'est fait blaguer par quelque maître de chai gascon qu'il aura rencontré sur le quai des Chartrons, au bord de la Garonne.

La Montreal Water and Power Co. Le conseil de ville vient enfin de donner instruction à ses avocats de percevoir par voie de justice les sommes que la Montreal Water & Power Co. doit à la ville. Ces sommes se montent aujourd'hui à environ \$75,000. La résolution de poursuivre la compagnie est le premier bon mouvement du conseil sur cette question. Nous espérons qu'il persévérera, sans cependant trop y compter. Nous demandons surtout que rien ne vienne plus entraver la marche du procès.

Mais, tandis que l'on ferme l'eau aux pauvres gens qui sont en retard de leur taxe de l'année courante, on continuera sans doute, pendant le procès, à fournir l'eau à la Montreal Water and Power Co. et à lui permettre d'en collecter le produit de nos concitoyens du quartier St-Denis !

Si l'on est retenu, en ce qui concerne le quartier St-Denis, par la nécessité où l'on se trouverait de priver d'eau des citoyens de la ville, la même raison n'existe pas pour Maisonneuve et la Côte de la Visitation. Ces deux municipalités, qui sont liées par un contrat, avec la compagnie, seraient, au contraire, heureuses d'être mises à même de briser ce contrat et d'obtenir leur eau directement de la ville de Montréal.

Qu'on poursuive la compagnie, c'est parfait; mais qu'on cesse de fournir l'eau à une corporation qui ne paie pas ses comptes, et dont la solvabilité est tout à fait douteuse, puisqu'on peut traiter avec des municipalités responsables qui paieraient régulièrement.

Les Elections du Board of Trade. Les Canadiens français sont tout au plus 125, sur les sept ou huit cents membres du Board of Trade, aussi, à eux seuls, ne peuvent-ils pas songer à faire élire un des leurs à une charge quelconque. Cependant, comme ils forment un sixième environ de la chambre, ils devraient avoir droit à deux membres du conseil sur douze et leurs confrères